



Suivre les actualités de la MFR



Pour plus d'informations



MFR/CFA Mortagne Services - 9 avenue de la Gare - 61400 MORTAGNE AU PERCHE



02 33 25 08 76



mfr.mortagne.services@mfr.asso.fr

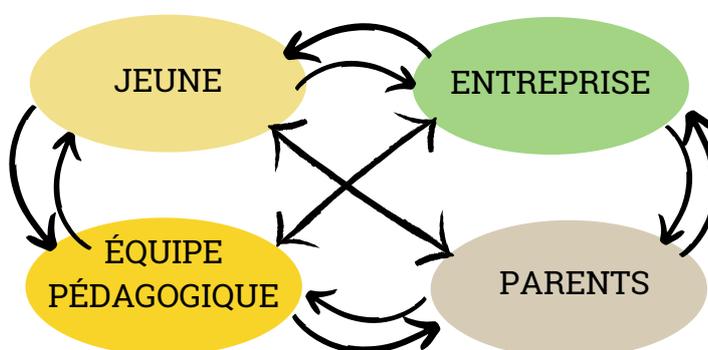
Qu'est ce qu'une maison familiale rurale ?

Les maisons familiales rurales sont des associations de loi 1901 qui se caractérisent par leur approche éducative spécifique et leur pédagogie qui associent la formation générale et la formation professionnelle en étroite relation avec les réalités du terrain, l'accueil en internat, le suivi personnalisé des élèves, l'émergence du projet de chacun ...

Les parents et les maîtres de stage sont membres du conseil d'administration et décident des directions à prendre pour l'association. Votre rôle est donc essentiel.

L'implication de la famille

Les parents et l'équipe pédagogique sont complémentaires. Les relations entre la famille, le jeune, le maître de stage ou d'apprentissage et la MFR sont indispensables dans la réussite de la formation de l'apprenant.



Afin d'assurer le suivi de la formation à l'école et en entreprise, chaque jeune dispose d'un carnet de liaison qu'il remplit à chaque fin de période à la MFR et à chaque fin de période en entreprise. A son retour à la MFR, ce carnet doit être apporté par le jeune le lundi matin signé et annoté par la famille et le maître de stage ou d'apprentissage.

Au début de l'année scolaire, les familles, les jeunes et les professionnels ont reçu des codes d'accès à Ient. La plateforme permet d'avoir accès au planning de la semaine, aux travaux d'alternance à réaliser, aux contenus des cours de la semaine, aux résultats scolaires, ...

Pour favoriser l'accompagnement du jeune et mettre en œuvre toutes les conditions de réussite, la famille est invitée à :

- assister à l'Assemblée Générale de la MFR/CFA
- échanger régulièrement avec le maître de stage ou d'apprentissage
- venir aux différentes réunions de parents
- suivre et remplir pour chaque alternance le carnet de liaison
- vérifier que les travaux d'alternance ont bien été réalisés
- candidater pour entrer au conseil d'administration de la Maison familiale

Conseil d'Administration
Présidé par René GUESDON



Accueil, Secrétariat
Comptabilité
Sylvie BIDARD



Directrice
Aline GANIVET



Internat, Restauration,
Entretien

Maîtresse de maison : Élodie PRIEUR

Surveillante d'internat: Nathalie

Personnel d'entretien : Genevieve Tranchant

Agent de maintenance : Sylvain CLEMENT



Équipe pédagogique

Isabelle DEBRAY	Responsable filière vente et formation continue Référente qualité et apprentissage isabelle.debray@mfr.asso.fr
Claire DUFLOS	Responsable filière SAPAT Responsable Seconde Référente mobilité claire.duflos@mfr.asso.fr
Guillaume DUPRE	Responsable du pôle 4ème/3ème Responsable 3ème groupe 2 guillaume.dupre@mfr.asso.fr
Franck RAGUER	Responsable 3ème groupe 1 Référent numérique franck.raguer@mfr.asso.fr
Aurelie Lantenois	Référente handicap aurelie.lantenois@mfr.asso.fr
Clément LORPIN	Responsable 4ème clement.lorpin@mfr.asso.fr
Fanny CALLU	Responsable Terminale fanny.callu@mfr.asso.fr
Axel MOITEAUX	Responsable Première axel.moiteaux@mfr.asso.fr
Youssef TOUFIK	youssef.toufik@mfr.asso.fr

Taux de réussite et abandons

Classes	Effectif total par niveau	Abandons n-1	
		Nombre d'abandons	Causes
4ème	18	1	renvoi
3ème	42	4	renvoi
		1	arrêt de scolarité
Seconde SAPAT	28	1	réorientation
Seconde TCVA	10	2	changement d'établissement
Première SAPAT	22	1	réorientation
Première TCVA	8	1	arrêt de scolarité
Terminale SAPAT	10	1	arrêt de scolarité
Terminale TCVA	5	0	x
CAP EPC	7	1	arrêt de scolarité

Diplôme	2023				2023				2022		
	inscrits	présentés	taux de réussite		inscrits	présentés	taux de réussite		inscrits	présentés	taux de réussite
			Total	Dont apprentis			Total	Dont apprentis			
CFG	29	24	96%		25	25	96%		34	29	100%
DNB	31	28	82%		27	27	85%		36	35	82%
BAC PRO SAPAT	9	9	100%	100%	17	17	88%	100%	18	18	88%
BAC PRO TCVA	5	5	80%	100%	6	6	100%	100%			
CAP	4	4	100%	100%	4	4	100%	100%			

Horaires

Horaires des élèves:

L'arrivée des élèves le lundi matin se fait à 9h30 et le départ le vendredi soir est à partir de 16h05.

Le reste de la semaine, les élèves ont cours de 8h30 à 17h45.

Les pauses sont :

- de 10h30 à 10h50
- de 12h20 à 13h20
- de 15h20 à 15h35



Horaires d'ouverture du secrétariat:

- du lundi au jeudi : 09h00 - 12h30 et 13h30 - 18h00
- le vendredi : 09h00 - 12h30 et 13h30 - 17h00

Pour les urgences en dehors de ces horaires, veuillez contacter le 06 08 88 32 68

Le secrétariat sera fermé durant les périodes suivantes :

- du 30 octobre 2023 au 3 novembre 2023
- du 25 décembre 2023 au 05 janvier 2024
- du 4 au 8 mars 2024
- du 30 avril au 3 mai 2024
- du 19 juillet au 19 août 2024

Conditions financières pour les jeunes en formation initiale apprentissage et scolaire:

Pour les apprentis

MODALITES DE PAIEMENT :

Les frais restants à charge (une fois l'aide de l'OPCO déduite) de restauration et d'hébergement sont à verser en juin 2022

Coût du repas pour un (e) apprenti(e) :

matin : 2,50 euros midi : 6,14 euros soir : 6,14 euros

Coût de l'hébergement : 10 euros par nuit

Montant maximal pris en charge par l'OPCO :

3 euros/repas et 6euros/nuit et petit déjeuner

Exemples à titre informatif et sous réserve de modifications :

Pour un interne sur une semaine à 5 jours à la MFR/CFA avec prise en charge maximale OPCO :

coût total MFR/CFA : 105,26 euros

Prise en charge OPCO : 51 euros

Reste à charge pour les familles : 54,26 euros/semaine

Pour un demi-pensionnaire sur une semaine à 5 jours à la MFR/CFA avec prise en charge maximale OPCO : coût total MFR/CFA :

30,70 euros

Prise en charge OPCO : 15 euros

Reste à charge pour les familles : 15,70 euros/semaine

Pour les scolaires

	Adhésion Association	Arrhes d'inscription	Frais photocopies	FRAIS de SCOLARITE		MONTANT ANNUEL TOTAL SANS VOYAGE D'ETUDE ET SORTIES POUR LES INTERNES	
				Forfait incluant - Hébergement et Restauration - Documents pédagogiques - Visites d'études - Assurance « accident du travail »		INTERNAT	DEMI-PENSION
				INTERNAT	DEMI-PENSION		
4 ^{ème} /3 ^{ème} /2 ^{nde}	40 €	50 €	45 €	1800 €	1370 €	1935€*	1505 €*
1 ^{ère} Bac professionnel	40 €	50 €	45 €	1900 €	1430 €	2035€*	1565 €*
Bac Professionnel (2 ^{ème} -1 ^{ère} -Terminale)	40 €	50 €	45 €	2000 €	1440 €	2135 €*	1575€*

DEMANDE DE BOURSES NATIONALES DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE :

La demande est à faire auprès du secrétariat de la MFR avant le 15 juillet 2022.

RESILIATION

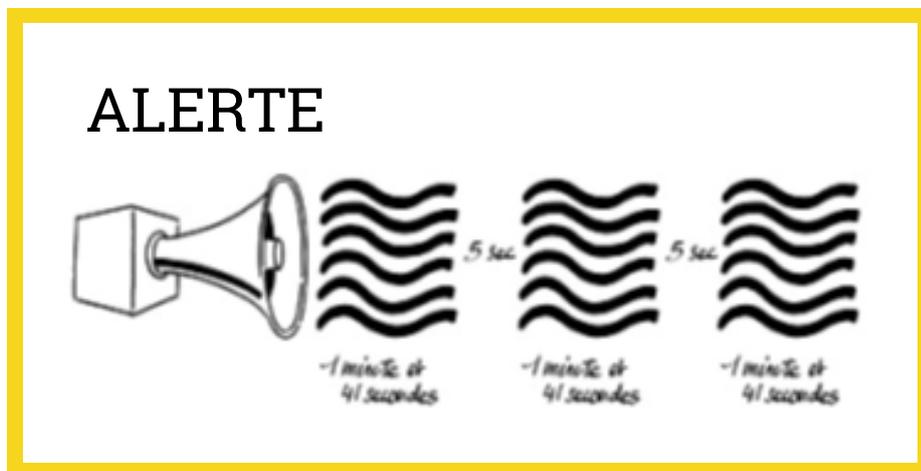
L'inscription peut être résiliée par lettre recommandée :

a) A partir du jour de la rentrée de l'année scolaire : tout mois commencé est dû en totalité, même en l'absence de l'élève aux cours.

b) En cas de renvoi de l'élève par l'établissement, les sommes correspondantes aux prestations non servies seront remboursées ou non facturées.

Consignes aux parents en cas d'incident majeur à la MFR

En cas d'alerte:



N'allez pas vers les lieux du sinistre. Vous iriez au devant du danger.

Ecoutez la radio et respectez les consignes des autorités



France info: 105.5 Mhz France inter: 93Mhz Tendance Ouest: 92.3 Mhz

N'allez pas chercher votre enfant à l'école pour ne pas l'exposer ni vous exposer



Un plan de mise en sureté des élèves a été prévu et les moniteurs connaissent les consignes à observer

Ne téléphonez pas. N'encombrez pas les réseaux, laissez les libres pour que les secours puissent s'organiser



Recevez avec prudence les informations, souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités